

Peninou Mao

aujourd'hui 19:26

PM

À : Pourbaix Gilles

RE: Le Quartier des Halles à l'abandon?



Monsieur le Vice-Président,

J'ai bien pris connaissance de votre courriel et de l'article auquel celui-ci fait référence. Sensible à vos remarques, je tiens à partager avec vous les éléments suivants.

Tout d'abord, vous confirmer que le quartier des Halles bénéficie d'une attention particulière du service local de propreté. Ce secteur est balayé et lavé tous les jours du lundi au dimanche et certains points particulièrement difficiles sont également traités à l'aide d'un groupe haute pression avec ajout de produit sur-odorant. De plus, tous les après-midi, deux agents au balayage parcourent le quartier et un véhicule est exclusivement dédié à la collecte des corbeilles de rue sur les secteurs des Halles et Beaubourg. Cette collecte s'ajoute à celle qui se déroule chaque matin. En ce qui concerne les graffitis, il est à noter que le prestataire en charge de leur enlèvement est intervenu 1 178 fois en 2015 afin de retirer plus de 3 200m² d'inscriptions dans le quartier. Par ailleurs, une équipe de la Circonscription fonctionnelle intervient tous les quinze jours pour retirer les affiches sauvages dont le renouvellement est, il est vrai, très rapide. Vous en conviendrez, le quartier des Halles n'est pas « abandonné » par les services de propreté.

Je souhaite également vous assurer que, conformément aux engagements de la Maire de Paris, l'amélioration de la propreté est une priorité de la mandature. En février, la Maire a présenté au Conseil de Paris un vaste Plan de renforcement de la Propreté qui intensifie encore les moyens consacrés à la propreté, notamment par la création de cent postes à la Direction de la Propreté et de l'Eau. Ces agents rejoindront en priorité les équipes d'après-midi afin de favoriser un maintien de la propreté tout au long de la journée. La mécanisation des tâches sera également renforcée et adaptée au plus près du terrain, dans le souci constant d'améliorer l'efficacité du service et les conditions de travail des agents tout en respectant l'environnement. De nouveaux moyens sont également mis à la disposition des usagers afin qu'ils participent pleinement à cet effort de propreté. Cinquante sanisettes supplémentaires vont ainsi être implantées cette année et cent soixante-dix existantes seront accessibles au public 24 heures sur 24. En plus des quatre-vingts prestations mensuelles des Eco-Point Mobiles qui permettent depuis l'été dernier de collecter les petits encombrants des Parisiens, quarante modules « Trilib » seront déployés cette année et dix nouvelles déchetteries créées d'ici 2020.

La lutte contre tous les comportements portant atteinte à la propreté de l'espace public, agissements peu respectueux des habitants, des usagers, et du travail quotidien des éboueurs, fait pleinement partie des actions que nous menons. Pour parler plus spécifiquement de l'affichage publicitaire sauvage au sujet duquel vous m'interpellez, je vous informe que la Ville de Paris met en œuvre la procédure du recouvrement d'office. Ce dispositif permet à l'autorité publique de retirer les affiches litigieuses, en application de l'article L 581-29 du Code de l'Environnement, et de facturer cette prestation au responsable de l'affichage illicite. Le montant de l'enlèvement se calcule sur la base de tarifs établis par délibération du Conseil de Paris.

Face à leur recrudescence, nous avons mis en place la même procédure pour les marquages publicitaires au sol : les frais d'enlèvement de ces publicités sont facturés au bénéficiaire pour un montant de 499€ minimum. A cette occasion, j'ai personnellement écrit aux principales sociétés proposant ces méthodes de « guérilla marketing » afin de les informer de l'intransigeance de la Ville de Paris en ce domaine.

En outre, je vous rappelle que, sous l'impulsion de la Maire de Paris, le montant de l'amende pour abandon de déchets sur la voie publique est passé de 35 à 68€. Enfin, une brigade renforcée de lutte contre les incivilités, regroupant les agents verbalisateurs de la Ville, sera déployée cette année.

Espérant que ces éléments auront répondu à vos inquiétudes sur les moyens de propreté déployés dans le quartier des Halles et, au-delà, sur l'action volontaire de la Municipalité pour améliorer collectivement la propreté de Paris, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, mes cordiales salutations.

Mao Peninou

Adjoint à la Maire de Paris, chargé de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris
Conseiller du 19e.

mao.peninou@paris.fr